

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DE LA COMMISSION BUDGETAIRE  
DU SYNDICAT DU PAYS DE MONTBENOIT  
LE MERCREDI 28 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 28 février, à vingt heures, la commission budgétaire du Syndicat du Pays de Montbenoit, convoqué en session ordinaire, s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de M. Gilles MAGNIN-FEYSOT, Président.

La convocation a été faite le 14/02/2018. Tous les membres du Conseil Syndical ont été invités

Absent : Claude BARTHOD-MICHEL

**ORDRE DU JOUR :**

- Présentation du Compte Administratif et de l'excédent 2017
- Pose des sommes pour le BP 2018
- Investissements programmés

**1. Présentation du CA 2017**

L'Excédent dégagé est de 158982.08€.

A l'aide du comparatif chaque chapitre est passé en revue.

**2. Pose des sommes sur les lignes du BP 2018**

- Certaines lignes sont encore à réfléchir. Ci-dessous les réponses apportées aux questions émergées lors de la commission :

La ligne 60621, le gaz, de 18000€ on pensait passer à 22000, soit plus de 4000€, mais après étude du nouveau contrat Antargaz, ce n'est pas justifié. Il faut mieux rester à 18000, c'est déjà plus que ce qu'on va dépenser.

La ligne 617 c'était une ligne pour une étude sur le chauffage de l'école, elle a été supprimée.

La ligne 6161 regroupe maintenant le ligne 6161 + 6168 c'est toutes les assurances des bâtiments et du mobilier

La Ligne 66111 il y avait une erreur du logiciel, en intérêt d'emprunt on a dépensé 8918.16€ sur 9000€ en 2017. Pour 2018 c'est 7441.08 donc on reporte 9000€.

Toujours sur les emprunts, en capital, chapitre 16 ligne 1641, c'est 39652.36 qui sont prévus cette année, donc on laisse 40000€, pas 47000€. Les intérêts sont en ligne 66111 et le capital en ligne 1641.

Le ligne 2051 page 11 ce sont des plans (en 2017 plans du cimetière et plans de l'API). On laisse 1050€ pour 2018, ça fait des provisions.

La ligne 615231, c'était surtout de l'élagage. On supprime pour 2018 car rien n'est prévu.

Après rééquilibrage il restait un reliquat de 8852.64€ en investissement, qu'on a mis sur une ligne 21318 – comm, cela provisionnera du capital pour quand on devra faire un emprunt pour la TVA de l'Abbaye

**3. Les investissements 2018**

Allée du cimetière : 2 500€

Aire de jeux et câblage : 8 000€

Travaux de l'Abbaye : 80 000€

Chaudière de l'Eglise : 20 000€

Chaudière des salles : 8 000

Il est proposé de demander aux communes une participation identique aux années précédentes.

#### **4. Questions diverses**

- **Retour sur le vote du projet Agence Postale Intercommunale du 17 février 2018**

Suite au vote du 17 février, le Président a eu des échanges avec la Sous-Préfecture de Pontarlier. Il a appelé la Sous-Préfecture pour leur faire-part de son désir de démission. Afin de comprendre la motivation de cette décision, la Sous-Préfecture a demandé les différents documents liés au projet d'Agence Postale et aux différents conseils syndicaux et conseils municipaux sur le sujet de l'Agence Postale. Après examens des pièces, ils ont informé le Président que sa voix était prépondérante lors du vote du 17 février car il y avait eu égalité Pour/Contre. En conséquence le projet d'Agence Postale Intercommunale est adopté tel que présenté en séance.

Le Maire de La Longeville reconnaît le travail effectué par le Président et son équipe au sein du Syndicat. La Mairie de La Longeville s'engage à respecter le vote.

Dans un premier temps et d'un commun accord avec les membres présents, par soucis de temporiser les débats et pour se donner le temps d'éclaircir les choses avec la Communauté de Communes concernant les locaux du 4 rue du Val Saugeais, le bureau administratif restera à sa place actuelle.

Les devis présentés à la séance du Conseil Syndical le 31 janvier et engagés suite à celle-ci sont repris et les dépenses engagées.

Il est demandé que les dépenses de salaire liées à l'Agence Postale soient faites séparément du budget global des ressources humaines du Syndicat. La question de 2 fiches de paie se pose. La réponse sera apportée après avoir consulté le Centre de Gestion.

La séance est levée à

Le Président

Gilles MAGNIN-FEYSOT